

LE TEMPS

PRÉCARITÉ Samedi 11 avril 2015

Plus de 90000 francs d'aides sociales par an: à ce prix, faut-il travailler?

Par Laure Lugon Zugravu

«Le Temps» décortique le budget d'une famille de trois enfants qui additionne plus de 7500 francs d'aides par mois net d'impôts à celui d'une autre famille, de même taille, dont le père travaille

La famille D. (nom connu de la rédaction) n'est pas particulièrement originale: résidente dans le canton de Genève, rive droite, un patronyme suisse, trois enfants, 90 600 francs de «revenu». A cela près qu'elle est à l'aide sociale, depuis que monsieur a épuisé son droit au chômage. La famille D. est l'un des 12 946 dossiers qui, à fin février, garnissaient les bureaux de l'Hospice général, représentant un total de 21 286 personnes. Elle ne faisait pas partie des 376 dossiers frauduleux découverts en 2014, dans lesquels l'autorité a débusqué des ressources non déclarées, une fortune cachée ou un domicile fictif. La famille D. ne constitue donc pas un abus, elle n'aurait pas fait les gros titres de la presse populaire alémanique qui traque les profiteurs du système avec constance et application.

Pourtant, la famille D. mérite qu'on s'y attarde. Précisément parce que son absence de singularité renseigne sur le système. Les chiffres: en 2014, elle a reçu 54 000 francs d'aide sociale, ce montant comprenant l'entretien de base, l'aide à l'assurance maladie et au logement, plus quelques frais dentaires et médicaux. Mais le budget du ménage ne serait pas complet si on ne s'en tenait qu'à ce revenu-là. Il faut y ajouter 13 200 francs d'allocations familiales, auxquelles s'ajoutent divers subsides: 14 400 francs pour les primes d'assurance maladie ainsi que 4000 francs supplémentaires d'allocation de logement provenant de l'office du même nom. Et 5000 francs de diverses activités rémunérées. L'addition de ces rentrées – liquides ou subventions – conduit à un revenu net de 90 600 francs. Impôts: zéro. Autrement dit, 7550 francs net par mois, soit l'équivalent d'un salaire brut d'environ 9000 francs. Un an plus tôt, le revenu de la famille D. était un peu plus conséquent, 96 000 francs, à cause de ses factures de dentiste et d'opticien. Celles-ci sont prises en charge sur présentation d'un devis au médecin-conseil de l'Hospice général.

7550 francs net par mois, d'accord, ce n'est pas encore Byzance. D'ailleurs la famille S. pourra le confirmer. La famille S., elle, est résidente à Genève, rive droite, a trois enfants, un patronyme transalpin et un père au turbin. Celui-ci gagne un revenu brut annuel de 140 000 francs, soit 118 000 francs net. Une fois le fisc passé par là pour lui soustraire 17 000 francs, la famille S. dispose d'un revenu net de 8400 francs mensuels, soit 900 francs de plus que la famille D. A la différence près que son loyer est plus élevé et entièrement à sa charge, qu'elle a dû prendre des franchises à 2500 francs pour la caisse maladie et qu'elle compte bien conserver des dents impeccables et de bons yeux, car les factures de ce genre sont pour sa poche. La famille S. ne pleure pas misère, part chaque année en vacances et se considère suffisamment à l'aise pour permettre à l'épouse de s'occuper des enfants.

Alors? «Alors, votre cas démontre le risque d'attractivité de l'aide sociale, commente Giuliano Bonoli,

professeur de politique sociale à l'Institut de hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne (Idheap). C'est particulièrement vrai pour les familles nombreuses, ainsi que pour les jeunes.» Une vision partagée par le conseiller national PLR Christian Lüscher: «L'aide sociale devrait être un pont de trésorerie, mais on voit ici qu'elle remplace avantageusement le revenu du travail.»

Une opinion que la gauche ne partage pas: «La somme en tant que telle semble énorme, mais si on calcule ce qui reste comme revenu disponible par jour et par personne, une fois payées les charges, on arrive à très peu, estime le conseiller national Ueli Leuenberger (Verts). Et puis le deuxième pilier n'est pas alimenté.» Pour le conseiller national démocrate-chrétien et candidat à l'exécutif de la Ville de Genève Guillaume Barazzone, la quiétude relative de la famille D. éclaire plutôt l'infortune de la famille S.: «Pour moi, c'est elle qui incarne l'enjeu véritable. Car elle représente cette classe moyenne qui paye plein pot, sans accès à l'aide pour l'assurance maladie ni au logement subventionné. Comment aider ces oubliés qui doivent ressentir une injustice, avec le risque de décrocher? Par la fiscalité.»

De fait, le budget de l'aide sociale ne cesse d'augmenter année après année. En cause aussi: l'accès à l'assurance invalidité rendu plus difficile, la réduction du temps de chômage, le marché du travail plus compétitif. L'Hospice général traite 2446 dossiers de plus qu'en 2010, pour un total de 271,4 millions de francs de prestations nettes. En 2014, l'aide sociale a coûté 22 millions de plus que prévu. Et pourtant, certains estiment qu'il serait dommage de s'en priver. Ainsi le Centre social protestant (CSP) qui, pour sa dernière campagne, exhortait les pauvres à sortir du bois, estimant que 28,5% de la population ne réclamerait pas son dû. De même la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS): sous les coups de boutoir de l'UDC qui veut diminuer les prestations de l'aide sociale, cette association qui fixe les normes de référence a lancé une consultation en vue de réviser les montants pour 2016. Mais avec une curieuse prémisse: le forfait d'entretien pour les ménages d'une ou deux personnes serait de toute manière trop bas. Un a priori qui fait enrager le professeur Bonoli: «Leur règle de mesure est totalement arbitraire. Mais comme les politiques craignent de se faire des ennemis, ils photocopient ces normes qui ne sont que des recommandations et s'épargnent ainsi la controverse.»

Le directeur de Caritas Genève, Dominique Froidevaux, en convient: «Il est vrai que parfois, le calcul n'est pas favorable à la sortie de l'aide sociale. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'il est aisé de vivre avec le minimum vital. Nous veillons à travailler en amont afin que les gens ne doivent pas y recourir. Par le désendettement, par des offres de formation ou grâce aux prestations complémentaires pour familles qui rendent le travail plus intéressant que l'assistance.» Oui, sauf qu'en 2013, 358 familles seulement ont quitté l'Hospice général pour ces prestations. «C'est plutôt un moyen préventif pour des familles qui, sans cela, auraient basculé», rétorque-t-il. Aide sociale versus incertitude du lendemain: tout le monde n'a pas le goût du risque. D'ailleurs, selon un observateur anonyme, même les services sociaux de certaines communes dissuadent les gens de retourner en emploi lorsque l'effet de seuil n'est pas favorable ou qu'un déséquilibre familial est à craindre.

Pour éviter que ce scénario ne se généralise, Giuliano Bonoli propose plusieurs pistes de réforme. Primo, des prestations dégressives: «Actuellement, chaque franc supplémentaire gagné diminue l'aide sociale d'autant, à l'exception de la franchise. La famille D. n'a donc aucun intérêt à travailler, et à leur place, je ne le ferais pas! En revanche si, pour chaque franc supplémentaire gagné, elle pouvait garder 30 ou 40 centimes, elle raisonnerait sans doute différemment.» Une suggestion à laquelle le conseiller national socialiste Carlo Sommaruga adhère: «Les gains supplémentaires provenant du travail ne devraient pas hypothéquer toutes les subventions sociales. Mais ce cas éclaire aussi la difficulté à vivre des bas salaires.» Secundo, certains services, comme les crèches, pourraient être gratuits pour certains revenus. Tertio, le professeur propose de ne pas soustraire le montant des allocations familiales à la contribution d'aide sociale en cas d'augmentation des revenus du travail. Et, enfin, de

mettre l'accent sur la réinsertion professionnelle. On ne sait pas si, considérée sous cet angle, la famille D. est une bonne cliente. Mais en revanche on sait qu'elle a dépassé les 22 mois à l'aide sociale, la durée moyenne de prise en charge. Comme on tombe dans une chausse-trape. Ou dans un piège compassionnel.

LE TEMPS © 2015 Le Temps SA